



# La transition écologique et sociale à Talence

*Conseil municipal 19 mai 2025*



# Les objectifs de la transition écologique et sociale



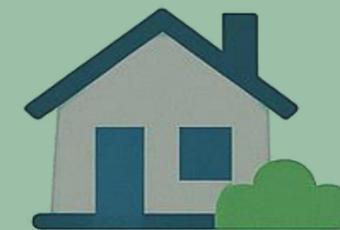
Préserver l'environnement



Renforcer la cohésion sociale



Améliorer durablement la qualité de vie des Talençais



## La transition écologique et sociale se doit d'être

**UNE VISION A LONG TERME**

*Adapter notre ville aux grands bouleversements contemporains*

**UNE TRANSFORMATION EN PROFONDEUR**

**UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

*Une démarche participative et responsable ancrée dans la réalité du territoire*

**UNE MOBILISATION COLLECTIVE**

*Citoyens, institutions, associations et entreprises*



# L'engagement de la Ville

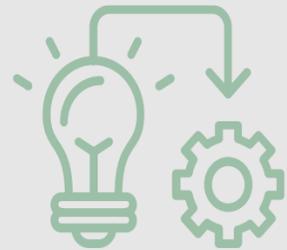
*Stratégie adoptée*



*Analyse de la situation*



*Définition des objectifs*



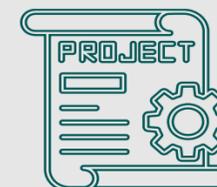
*Mise en œuvre*



*Des outils d'analyse internes disponibles sur la base d'un diagnostic exhaustif*



*Des obligations réglementaires*



*Des programmes et plans de gestion dans laquelle la Ville est engagée à l'échelle métropolitaine, départementale et régionale*

*Choix des axes stratégiques*



# Les outils dont la Ville s'est dotée

2021



**THE GLOBAL GOALS**

**LE GRAND TALENC'SCOPE**

*Un référentiel DD basé sur les critères ODD pour tous les projets*

2022

PCAET métropolitain



2023



**LE RAPPORT DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE**

*Un référentiel DD basé sur les critères ODD*

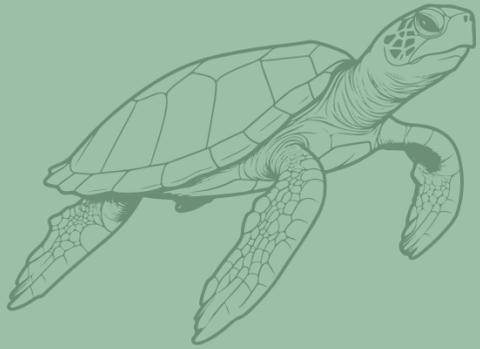
**LE BUDGET VERT**

*Evaluation environnementale du budget qui permettra de qualifier les dépenses selon leur impact sur le climat*

2025



Talence



# 1 - LE TALEN'SCOPE

Méthodologie pour les projets d'aménagement

Dès 2021, une méthode d'analyse des projets au prisme des critères ODD a été créée, dans une optique d'aide à la décision.

Elle impose que tous les projets soient dès la phase programme/ AVP analysés au prisme de cette méthode. Cette démarche est imposée aux programmistes des différents projets de construction.



**THE GLOBAL GOALS**



# 1 - LE TALEN'SCOPE

Méthodologie pour les projets d'aménagement



PROJET															
MODE D'EMPLOI	Pour atteindre le niveau 1: cocher au moins 10 items de niveau 1 Pour atteindre le niveau 2: cocher au moins 10 items de niveau 1 et 4 items de niveau 2 Pour atteindre le niveau 3: cocher au moins 10 items de niveau 1, 4 items de niveau 2 et 3 items de niveau 3														
TALENC'SCOPE				NIVEAU 0			NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3		
OBJECTIF/ NIVEAU CIBLE:				3						3					

NOMBRE NIVEAUX 1 COCHES 8    NOMBRE NIVEAUX 2 COCHES 6    NOMBRE NIVEAUX 3 COCHES 6

1-ECONOMIQUE					2-SOCIAL					3-ENVIRONNEMENT					4-SANTE ET CADRE DE VIE										
LES NIVEAUX DE REFERENCE				JE COCHE			LES NIVEAUX DE REFERENCE				JE COCHE			LES NIVEAUX DE REFERENCE				JE COCHE							
N1	N2	N3		N1	N2	N3	N1	N2	N3	N1	N2	N3	N1	N2	N3	N1	N2	N3	N1	N2	N3				
1.1-Coût travaux au m²	Effort Financier >30000 H.T.	Dépense Maîtrisée 2 000-3 000 H.T.	Sobriété Financière <30000 H.T.	x			2.1-Participation public et usagers	Information	Consultation	Co-construction	x			3.1-Préservation de la ressource Eau	Niveau fondamental	Niveau Performant	Niveau Très performant	x			4.1- Ilôt de Chaleur Urbain	ICU Modéré	ICU Circulaire	ICU Amélioré	x
1.2-Part budget lié au DD	Part Simple	Part Accentuée	Part Remarquable	x			2.2-Polyvalence	Manu-usage	2 usages uniquement	>2 usages	x			3.2-Biodiversité et milieu naturel	Protection fondamentale	Protection accentuée	Protection renforcée	x			4.2- Protection du cadre de vie	Protection fondamentale	Protection accentuée	Protection renforcée	x
1.3-Cofinancement	Autofinancement	Participation extérieure <30%	Participation extérieure >30%	x			2.3- Accessibilité	Niveau 1 du label Accessibilité	Niveau 2 du label Accessibilité	Niveau 3 du label Accessibilité	x			3.3-Eco construction	Niveau fondamental	Niveau performant	Niveau Très performant	x			4.3- Protection de la santé	Protection Fondamentale	Protection accentuée	Protection renforcée	x
1.4-Efficience	Efficience simple (coût identique)	Efficience accentuée: coût d'un élément inférieur	Efficience remarquable: coût de fonctionnement globalement inférieur	x			2.4-Démarche Ville Eco-responsable	Mettre en place jusqu'à 5 banner pratique	Mettre en place jusqu'à 10 banner pratique	Mettre en place plus de 10 banner pratique	x			3.4-Energie et Réduction Gaz à effet de Serre	Adaptation	Atténuation	Sobriété	x			4.4- Réduction des déchets	Niveau fondamental	Niveau performant	Niveau Très Performant	x
1.5-Délai	Délai long (6 ans maximum)	Délai médian (entre 4 et 6 ans)	Délai réduit (inférieur à 4 ans)	x			2.5-Evaluation de la démarche RSE des entreprises et fournisseurs	Prendre en compte d'une thématique RSE	Prendre en compte de deux thématiques RSE	Labellisation RSE	x			3.5-Bilan carbone	Adaptation	Atténuation	Neutralité	x			4.5- Confort du bâtiment	Niveau fondamental	Niveau Performant	Niveau Très Performant	x

# 1 - LE TALEN'SCOPE

Méthodologie pour les projets d'aménagement

Traduction  
programmatische  
technique



TP														
P														
B														
CIBLE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14

## ECO-CONSTRUCTION

Cible 1 – Relation du bâtiment avec son environnement immédiat

Cible 2 - Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction

Cible 3 - Chantier à faible impact environnemental

## ECO-GESTION

Cible 4 - Gestion de l'énergie

Cible 5 - Gestion de l'eau

Cible 6 - Gestion des déchets d'activités

Cible 7 - Maintenance - Pérennité des performances environnementales

## CONFORT

Cible 8 - Confort hygrothermique

Cible 9 - Confort acoustique

Cible 10 - Confort visuel

Cible 11 - Confort olfactif

## SANTE

Cible 12 - Qualité sanitaire des espaces

Cible 13 - Qualité sanitaire de l'air

Cible 14 – Qualité sanitaire de l'eau

# 2 - LE RAPPORT DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE



D'après l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement : "Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation."

L'adoption de cet article a pour objectif d'inciter les collectivités territoriales à assurer une mise en visibilité de leur contribution au développement durable de leur territoire.

En 2023, bien que non concernée par cette obligation, la ville de Talence s'est inscrite dans cette démarche pour :

- présenter sa politique publique en faveur de la transition écologique et sociale
- favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité en perspective des actions de transition écologique de son territoire

La Ville s'est engagée à amender et à mettre à jour chaque année ce rapport.

# L'ÉVOLUTION DU RAPPORT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

## 2023 - RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022 - PRÉSENTATION CM DU 27.02.2023

Cinq axes du développement de la politique de la Ville avaient été identifiés :

- Axe 1 : lutter contre le réchauffement climatique et adapter la ville aux évolutions du climat
- Axe 2 : préserver la biodiversité protéger les milieux et les ressources
- Axe 3 : donner la possibilité de s'épanouir à tous les Talençais(e)s
- Axe 4 : favoriser la cohésion sociale et la solidarité
- Axe 5 : produire et consommer de façon responsable

## 2024 - RAPPORT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE 2023 PRÉSENTATION CM DU 11.03.2024

*La Ville est passée d'un rapport de développement durable à un rapport de transition écologique et sociale afin d'appuyer le concept de durabilité forte selon lequel l'humain est à l'intérieur du réseau équilibré des écosystèmes, solidaire du destin de ses membres. Ce changement d'approche a permis d'amender le rapport en lui donnant plus de force.*

Cinq axes avaient émergé :

- Axe 1 : accélérer la transition énergétique
- Axe 2 : aménager une ville durable et respirable
- Axe 3 : encourager le vivre-ensemble et la participation citoyenne
- Axe 4 : renforcer la cohésion sociale et la solidarité
- Axe 5 : participer à l'effort communautaire et faire sa part



# LE RAPPORT DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE 2024



- ❖ Mise à jour des données
- ❖ Mise en valeur des nouvelles actions initiées
- ❖ Identification des indicateurs : définir des objectifs et mesurer l'impact de nos actions année après année
- ❖ Deux versions du rapport:
  - ❖ Version détaillée et exhaustive
  - ❖ Version simplifiée et illustrée

Ce rapport illustre une politique globale, fondée sur l'interconnexion des enjeux liés au climat, à la biodiversité, à la mobilité, à la cohésion sociale ou encore à la participation citoyenne... Chaque action menée s'inscrit dans une approche systémique qui vise à transformer durablement notre ville.

# LE RAPPORT DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE 2024



## AXE 1 — ADAPTER LA VILLE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Aménagement urbain durable et préservation de notre environnement

Efficacité énergétique et gestion des ressources

Mobilités durables et respectueuses de l'environnement

## AXE 2 — ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Favoriser la démocratie participative

Rendre le sport accessible à toutes et à tous et sans condition

Rendre la culture accessible à toutes et à tous et sans condition

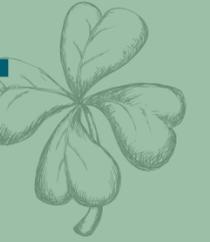
## AXE 3 — RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

Accompagner à tous les âges de la vie

Promouvoir l'égalité pour tous et lutter contre les discriminations

Renforcer le lien social et la solidarité pour une ville plus inclusive et engagée

# LE RAPPORT DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE 2024



## OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

3 **SAISIE**  
Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

4 **EDUCATION**  
Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

6 **EAU**  
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

7 **ENERGIE**  
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

11 **TRAVAIL**  
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

12 **CONSOMMATION**  
Établir des modes de consommation et de production durables

13 **CLIMAT**  
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

15 **BIEN-ÊTRE**  
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

17 **PARTENARIAT**  
Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable

## AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE ET PRÉSERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

La mise en œuvre d'un aménagement urbain durable est essentielle pour préserver notre environnement et garantir une transition écologique et sociale pérenne. Face aux défis du changement climatique et de la perte de biodiversité, repenser nos espaces urbains en intégrant des principes de sobriété foncière, d'efficacité énergétique permet de limiter l'artificialisation des sols et de favoriser des écosystèmes résilients.

### I. Aménager un cadre de vie sain et durable tout en préservant la biodiversité

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) joue un rôle clé dans la transition écologique et sociale en encadrant l'aménagement du territoire de manière durable. Il intègre des principes écologiques en favorisant la préservation des espaces naturels, la biodiversité et la gestion raisonnée des ressources. Sur le plan social, le PLUi contribue à la mixité sociale en définissant des zones dédiées au logement accessible et en encourageant des espaces de vie inclusifs et conviviaux.

### LE PLUI : UN LEVIER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

En 2024, le PLUi de Talence a fait l'objet d'une 11<sup>ème</sup> modification afin de proposer des solutions pour revégétaliser, préserver, améliorer les espaces qualifiés de pleine terre (EPT). Ces espaces correspondent à la surface du terrain non artificialisée en pleine terre, plantée ou à planter. Ils ne peuvent pas faire l'objet de constructions, y compris enterrées, d'installations et d'aménagements conduisant à limiter la capacité naturelle d'infiltration du sol.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Depuis janvier 2022, la Ville de Talence propose à ses administrés de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée leurs demandes d'autorisation d'occupation des sols. Chaque année, plus de 2 000 dossiers sont concernés par ces démarches.

L'aménagement urbain évolue vers la désimperméabilisation et la végétalisation pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux. En réduisant les surfaces imperméables, ces actions favorisent l'infiltration de l'eau, limitent les inondations et allègent les réseaux d'évacuation. La végétalisation améliore la qualité de l'air, réduit les îlots de chaleur et soutient la biodiversité. Ces aménagements renforcent aussi l'attractivité et le bien-être des habitants, tout en contribuant à la résilience face au changement climatique.



## ADAPTER LA VILLE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'adaptation des villes aux enjeux environnementaux est essentielle pour réussir la transition écologique et sociale. Cela passe par le développement des mobilités durables comme les transports en commun, les pistes cyclables et les solutions de mobilité partagée, afin de réduire la pollution et d'améliorer la qualité de vie. L'aménagement urbain durable joue également un rôle clé en favorisant la végétalisation des espaces publics et en limitant l'expansion urbaine excessive pour préserver les sols. La gestion des déchets, la protection de la biodiversité et la sensibilisation du public sont aussi des leviers importants pour construire un environnement plus sain. Enfin, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables permettent de réduire la consommation des bâtiments et d'assurer une gestion plus responsable des ressources. Talence s'inscrit pleinement dans cette dynamique avec une politique volontariste visant à rendre la ville plus verte, inclusive et résiliente face au changement climatique. Cet engagement s'est traduit par des actions concrètes d'aménagement urbain, de valorisation du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie, ce qui lui a permis d'obtenir en 2024 le renouvellement de sa 3<sup>e</sup> fleur au label « Villes et villages fleuris ». Cette distinction récompense les efforts de la commune et l'encourage à poursuivre son investissement en faveur de la biodiversité et du bien-être des habitants. Talence ambitionne désormais d'obtenir une 4<sup>e</sup> fleur en 2025, confirmant ainsi son engagement pour un quotidien plus durable.

### I. Aménagement urbain durable et préservation de notre environnement

La mise en œuvre d'un aménagement urbain durable est essentielle pour préserver notre environnement et garantir une transition écologique et sociale pérenne. Face aux défis du changement climatique et de la perte de biodiversité, repenser nos espaces urbains en intégrant des principes de sobriété foncière, d'efficacité énergétique permet de limiter l'artificialisation des sols et de favoriser des écosystèmes résilients.

#### 1. Aménager un cadre de vie sain et durable tout en préservant la biodiversité

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) joue un rôle clé dans la transition écologique et sociale en encadrant l'aménagement du territoire de manière durable. Il intègre des principes écologiques en favorisant la préservation des espaces naturels, la biodiversité et la gestion raisonnée des ressources. Par exemple, il peut imposer des normes de construction éco-responsables, limiter l'artificialisation des sols et promouvoir les mobilités douces comme le vélo ou les transports en commun. Sur le plan social, le PLUi contribue à la mixité sociale en définissant des zones dédiées au logement accessible et en encourageant des espaces de vie inclusifs et conviviaux. En alignant urbanisme et transition écologique, il permet de construire des villes plus résilientes face aux défis environnementaux et climatiques.

En 2024, le PLUi de Talence a fait l'objet d'une 11<sup>ème</sup> modification afin de proposer des solutions pour revégétaliser, préserver, améliorer les espaces qualifiés de pleine terre (EPT). Ces espaces correspondent à la surface du terrain non artificialisée en pleine terre, plantée ou à planter. Ils ne peuvent pas faire l'objet de constructions, y compris enterrées, d'installations et d'aménagements conduisant à limiter la capacité naturelle d'infiltration du sol. Parmi les dispositions, il est question de l'apport et la valorisation du coefficient de végétalisation et du renforcement des protections liées aux arbres et de la revégétalisation.

Le coefficient de végétalisation est un indicateur qui mesure la part de surfaces végétalisées dans un aménagement urbain ou un projet de construction. Il permet d'évaluer l'impact écologique et environnemental d'un projet en intégrant des surfaces vertes favorisant la biodiversité, l'infiltration des eaux de pluie et la réduction des îlots de chaleur urbains.

Dans le cadre du renforcement des protections liées aux arbres et de la revégétalisation (telles que des murs végétalisés, des toitures terrasses végétalisées, des pieds d'immeuble plantés, etc.) tout projet de construction doit notamment intégrer un nouveau système de compensation d'arbres abattus, respecter des distances minimales entre plantation et arbres, laisser le houppier (relatif au système racinaire) libre de toute construction et aménagement, proposer un espace collectif...

Le projet de SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise, engagé depuis quelques années, repose sur trois grandes ambitions à l'horizon 2040. Tout d'abord, il vise à concilier attractivité et adaptation aux ressources limitées en intégrant les défis du changement climatique et de la préservation des écosystèmes. Ensuite, il cherche à rééquilibrer le territoire grâce à une coopération accrue entre les bassins de vie, une meilleure répartition économique et une solidarité foncière. Enfin, il ambitionne d'améliorer la qualité de vie en développant un aménagement durable prenant en compte les besoins en habitat, économie, agriculture et infrastructures. Le projet suit un calendrier prévisionnel menant à son approbation en mars 2026.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis janvier 2022, la Ville de Talence propose à ses administrés de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée leurs demandes d'autorisation d'occupation des sols. Chaque année, plus de 2 000 dossiers sont concernés par ces démarches.

##### a. Désimperméabiliser pour végétaliser

Afin de répondre à plusieurs enjeux environnementaux et sociaux liés à l'aménagement de l'espace public, l'aménagement urbain évolue vers de nouvelles pratiques dont des actions accrues de désimperméabilisation et de végétalisation. En réduisant les surfaces imperméables (bitume, béton), nous favorisons l'infiltration naturelle de l'eau dans le sol, limitant ainsi les risques d'inondation en allégeant la pression sur les réseaux d'assainissement. Ensuite, la végétalisation améliore la qualité de l'air, atténue les îlots de chaleur urbains et favorise la biodiversité en offrant un habitat à de nombreuses espèces. Par ailleurs, ces aménagements renforcent l'attractivité et le bien-

# LE RAPPORT DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE 2024



	ACTIONS	INDICATEURS	2024
PÔLE PROXIMITÉ, CITOYENNETÉ, SOLIDARITÉS	Mairie Mobile	Nombre de renseignements donnés	339
	Parlons Ville, Parlons Vie (PVPV)	Nombre de réunions organisées	10
		Nombre d'usagers présents	486
	Allo Talence	Nombre de demandes traitées	4 604
		Délais de traitement	84,06% (entre 0 et 3 jours)
			10,54% (entre 4 et 15 jours)
	2,68% (entre 16 et 30 jours)		
	2,72% (en plus de 30 jours)		
	Maison France services (présents dans la Mairie Mobile)	Nombre de renseignements donnés	141
	Traitement des demandes et des droits de stationnement	Nombre de demandes traitées	6 552
Délais de traitement		100 % des demandes traitées en moins de 3 jours	
Gestion dématérialisée des demandes de données liées à l'état civil par les notaires et services publics via la plateforme COMEDC	Nombre de demande traitées	35 000	
	Nombre d'enveloppes / courriers non imprimés	35 000	
Événements proposés Espace seniors	Nombre d'événements organisés	9	
	Fréquentation totale sur l'année	1 716	

	ACTIONS	INDICATEURS	2024
PÔLE PROXIMITÉ, CITOYENNETÉ, SOLIDARITÉS	Stages pendant les vacances scolaires Espace seniors	Nombre d'activités proposées	7
		Fréquentation totale sur l'année	84
	Activités mensuelles ponctuelles Espace seniors	Nombre d'activités proposées	9
		Fréquentation totale sur l'année	2 709
	Activités hebdomadaires Espace seniors	Nombre d'activités proposées	10
		Fréquentation totale sur l'année	127
	Ateliers sport et bien être Espace seniors	Nombre d'activités proposées	17
		Fréquentation totale sur l'année	268
	Ateliers créatifs Espace seniors	Nombre d'activités proposées	13
		Fréquentation totale sur l'année	109
Ateliers atout zen Espace seniors	Nombre d'activités proposées	12	
	Fréquentation totale sur l'année	124	

	ACTIONS	INDICATEURS	2024
PÔLE VILLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE	Réseau des médiathèques	Fréquentation totale	135 400
		Fréquentation par site	Médiathèque de Thouars 38 274 Médiathèque Castagnéra 97 126
		Accès gratuit à la culture Réseau des médiathèques	Nombre d'inscrits 10 432
Animations au sein du réseau des médiathèques	Nombre d'animations	141	
	Fréquentation totale	4 505	
Ressources culturelles dématérialisées au sein du réseau des médiathèques	Pourcentage d'inscrits pour le nombre d'inscrits sur le réseau des médiathèques de Talence	12,31 %	
Mise en place d'un atelier de danse adaptée pour les enfants en situation de handicap	Nombre d'enfants bénéficiaires	Année scolaire 2024/2025	6 élèves
		Année scolaire 2023/2024	4 élèves
Intervention pour les tout-petits Département petite enfance de l'EMMD	Nombre d'enfants bénéficiaires	62 en musique	
		20 en danse	
Intervention de l'EMMD pour les tout-petits dans les crèches	Nombre de crèches concernées	3	
	Nombre d'heures dispensées	2h/semaine	
Intervention de l'EMMD pour les tout-petits en milieu scolaire	Nombre d'écoles concernées	6	
	Nombre d'enfants bénéficiaires	226	
	Nombre d'heures dispensées	7h30/semaine	
Classe CHAM (Classe à horaires aménagés en musique) à l'école Michelet	Nombre d'enseignants mobilisés	12	
	Nombre d'enfants bénéficiaires	45	
	Nombre d'heures dispensées	23h30/semaine	

	ACTIONS	INDICATEURS	2024
PÔLE VILLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE	Chorale du personnel municipal	Nombre d'agents bénéficiaires	12
		Nombre d'heures dispensées	3-4h / semaine (hors vacances)
Actions en lien avec la transition écologique et sociale dans le cadre de la programmation du Forum des Arts & de la Culture	Nombre d'actions	6	
		2	
Pass Culture	Nombre de bénéficiaires moyen / action	55,5	
Animé vous	Nombre de participants	1 196	
Info Jeunes Talence Campus	Nombre de jeunes accompagnés, renseignés, accueillis	3 000	
Intervention en école élémentaires en EPS	Nombre d'enfants accompagnés	725	
École Multi sport	Nombre d'enfants bénéficiaires	112	
Séance d'éveil corporel	Nombre d'enfants bénéficiaires	40	
Vacances sportives	Nombre de jeunes bénéficiaires pendant les séjours sportifs	103	
	Nombre de jeunes bénéficiaires hors séjours	276	
Vidéo Mix	Nombre de participants	50	
Permis jeune et solidaire	Nombre de bénéficiaires	20	
T'as de l'idée	Nombre de projets où les jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement	5	

❖ En synthèse ce rapport décrit les engagements de la ville et les objectifs qu'elle se fixe (par exemple désartificialiser les sols ou rendre la culture accessible à tous).

❖ Il fournit des indicateurs qui permettront de fixer des objectifs concrets en lien avec le budget pour 2026



# 3 - LE BUDGET VERT

Outil d'évaluation du budget qui qualifie les dépenses d'investissement sur l'axe « atténuation des GES » de favorable à neutre ou défavorable.

La méthodologie I4CE repose sur une analyse « ligne à ligne » du budget pour classer les dépenses de la collectivité.



1

L'atténuation du changement climatique



2

L'adaptation au changement climatique



3

L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes



4

La transition vers une économie circulaire



5

La prévention et le contrôle de la pollution



6

La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes



# 3 - LE BUDGET VERT

## 5 CATÉGORISATIONS POUR LE VOLET ATTÉNUATION

### DÉPENSE

TRÈS FAVORABLE		ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatible avec une France neutre en carbone
PLUTÔT FAVORABLE		permettant une réduction des émissions mais insuffisante pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme
NEUTRE		sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone
DÉFAVORABLE		incompatible avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives
A APPROFONDIR		ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en état par manque d'informations ou de données. L'analyse se précisera au fil des années

# 3 - LE BUDGET VERT

**Evaluation environnementale du budget** pour qualifier les dépenses selon leur impact sur le climat.

Obligation (loi de finance) de réaliser cette évaluation sur le **compte administratif 2024** et sur le **BP 2025** et seulement sur *l'axe « atténuation du changement climatique »* pour cette année.

**Objectif : analyser la contribution globale du budget de la commune à l'atténuation du dérèglement climatique**

**La ville de Talence s'est engagée** dans une démarche d'évaluation environnementale:

- ❖ Des dépenses d'investissement du BP 2025 (présenté au dernier CM)
- ❖ De l'ensemble des dépenses du compte administratif 2024 (annexe au CA)



**Démarche volontariste**





# 3 - LE BUDGET VERT

## Réaménagement Square Fehlmann

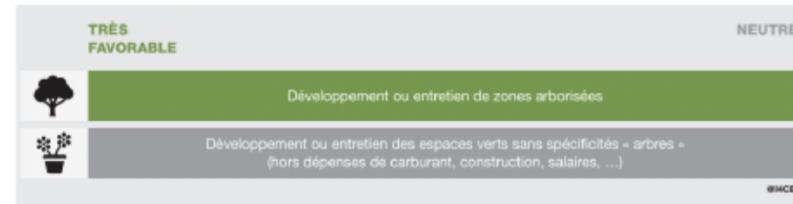
<b>Descriptif de l'opération</b>	Réaménagement urbain et végétal du square Fehlmann
<b>Montant au Compte Administratif 2024</b>	490 677,28 €
<b>Montant au Budget Primitif 2025</b>	0 €
<b>Rubrique de classement I4CE</b>	Réhabilitation de bâtiments Espaces verts

### Méthodologie de classement I4CE :

#### La rénovation des bâtiments

	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	NEUTRE	DÉFAVORABLE
<b>Rénovation hors / à performance énergétique</b>	Coûts liés aux matériaux biosourcés (ex. : fibre de bois)	Coûts liés aux matériaux biosourcés (ex. : fibre de bois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique permettant des gains énergétiques ou carbone mais sans saut de classe ou dont la réduction de la consommation d'énergie est inférieure à 30 % (ex. : rénovation d'une toiture avec isolatory).</li> <li>Rénovation « hors performance énergétique » i.e. qui NE touche PAS de postes à enjeu énergétique ou qui concerne la mise aux normes (ex. : accès PMR, démantèlement, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Rénovations loupées :</b> rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique sans gain énergétique ou carbone (sauf pour les bâtiments en classe A ou B).</li> <li><b>Occasions manquées* :</b> rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique mais sans intention de geste de performance énergétique (ex. : rénovation d'une toiture sans isolatory) (sauf pour les bâtiments en classe A ou B et certains bâtiments).</li> </ul>
	Coûts liés à une rénovation « performance énergétique » qui permet au bâtiment d'atteindre au moins la classe A ou B du nouveau DPE ou le niveau BBC. (en l'absence de données sur les coûts, utiliser les proxies €/m² proposés)	Coûts liés à une rénovation « performance énergétique » qui permet au moins un saut de classe énergétique sans arriver en classe A ou B du nouveau DPE ou une réduction d'au moins 30 % de la consommation d'énergie*. (après à section compléments)		
	Autres coûts liés à la rénovation « hors performance énergétique » (ex. : mise aux normes)	Autres coûts liés à la rénovation « hors performance énergétique » (ex. : mise aux normes)		

### Les espaces verts



### Evaluation environnementale de l'opération :

Le projet de réaménagement du square Fehlmann comprend plusieurs types d'action :

1. Les dépenses d'espaces verts et de réaménagement du square qui ne présentent pas de spécificités d'entretien ou de création d'espaces arborés. Ces interventions n'ont donc pas vocation à entretenir ou à développer des puits de carbone.
2. Les dépenses d'entretien et d'aménagement intérieur du pavillon qui ne présentent pas un impact et un levier significatif sur la réduction des émissions de GES.
3. Les aires de jeux créées sont en matériaux biosourcés (bois et liège ou tartan pour les sols). La part des dépenses uniquement consacrées aux matériaux biosourcés est estimée à 70 % du devis selon les informations transmises par les services de la Ville. La pose et le transport représentent 30 % du montant.
4. Les dépenses sous le seuil d'analyse
5. Les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre et aux études préalables pour les projets de création d'une salle polyvalente et de réaménagement de places à venir

Au regard de la méthodologie I4CE, l'évaluation environnementale du projet et le classement des dépenses est le suivant :

- Travaux de réaménagement du square et d'entretien du pavillon sans enjeu énergétique : Neutre
- Achat et pose de jeux pour enfants :
  - matériaux biosourcés : **Très Favorable**
  - pose et transport : Neutre
- Coût de maîtrise d'œuvre et études préalables à la création d'une salle polyvalente et de réaménagement des places : **À approfondir** en l'absence d'informations suffisantes à ce stade pour opérer une qualification

- Dépenses situées sous le seuil d'analyse : **À approfondir**

### Détermination de la clé de répartition de l'évaluation environnementale :

Type dépense	Ratio coût projet	Montant HT	Qualification				A Approfondir
			Très favorable	Plutôt favorable	Neutre	Défavorable	
Dépenses sous le seuil	3,16%	15 496,81 €					100,00%
Espaces verts	18,06%	88 595,22 €			100,00%		
Entretien du bâtiment	18,86%	92 518,81 €			100,00%		
MOE salle polyvalente et places	12,36%	60 669,04 €					100,00%
Aire de jeux	47,57%	233 395,80 €	70,00%		30,00%		
<b>Montant total projet</b>	<b>100,00%</b>	<b>490 677,28 €</b>	<b>33,30%</b>	<b>0,00%</b>	<b>51,18%</b>	<b>0,00%</b>	<b>15,52%</b>

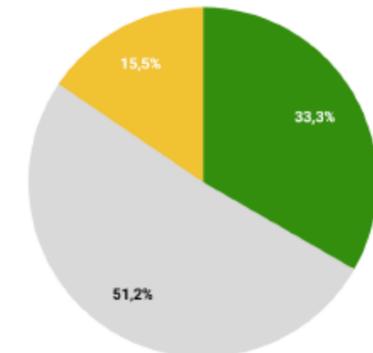
### Résultat de l'évaluation environnementale de l'opération :

#### → Évaluation environnementale de l'opération au Compte Administratif 2024

#### Atténuation du changement climatique

Part des dépenses du budget (en %)

- Très favorable
- Neutre
- A approfondir





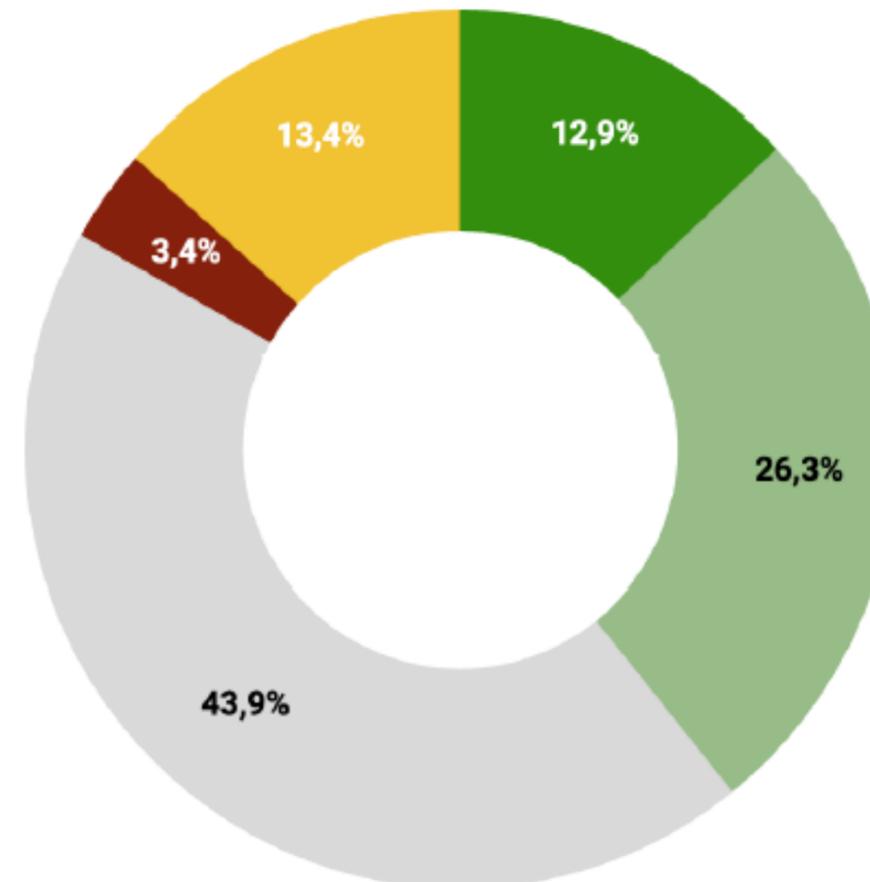
# 3 - LE BUDGET VERT

Très favorable	Plutôt favorable	Neutre	Défavorable	A approfondir	Hors périmètre	TOTAL
3 147 472 €	6 389 695 €	10 674 751 €	835 550 €	3 259 569 €	0 €	<b>24 307 037 €</b>

## Impact des investissements du BP 2025 sur l'atténuation du changement climatique

*Part des dépenses d'investissement du budget (en %)*

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Neutre
- Défavorable
- A approfondir



# 3 - LE BUDGET VERT



L'évaluation environnementale de l'ensemble des dépenses du Compte Administratif 2024 fait l'objet d'une agrégation et d'une restitution globale afin de déterminer l'impact du budget au regard de l'atténuation du dérèglement climatique.

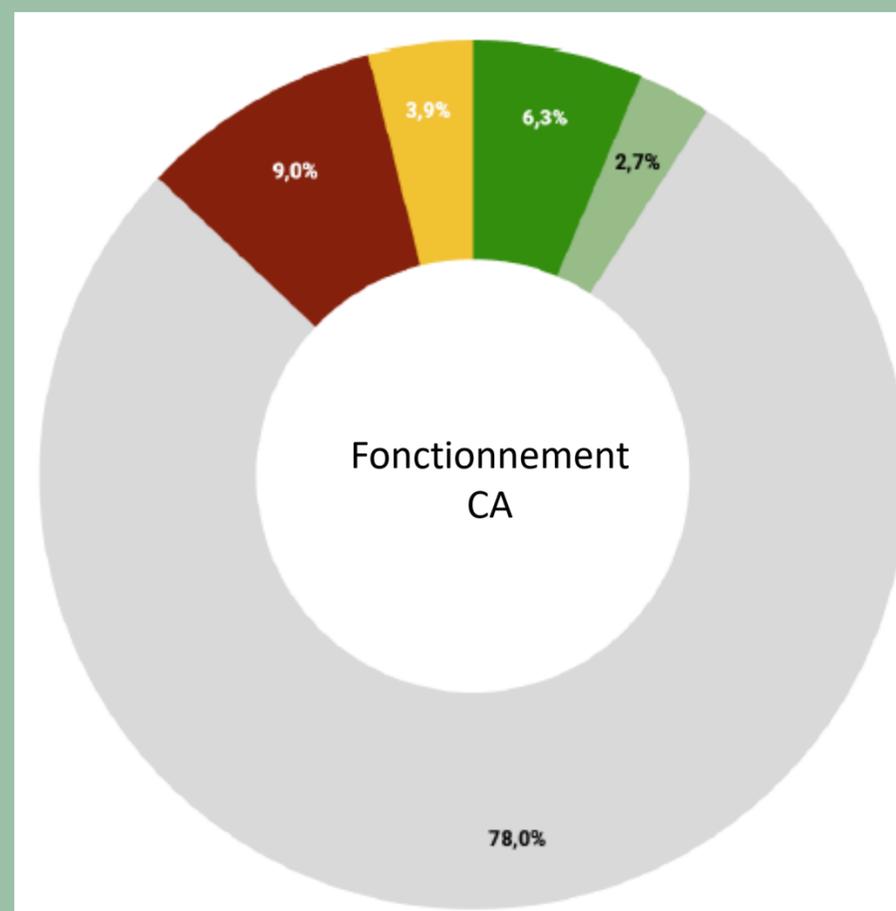
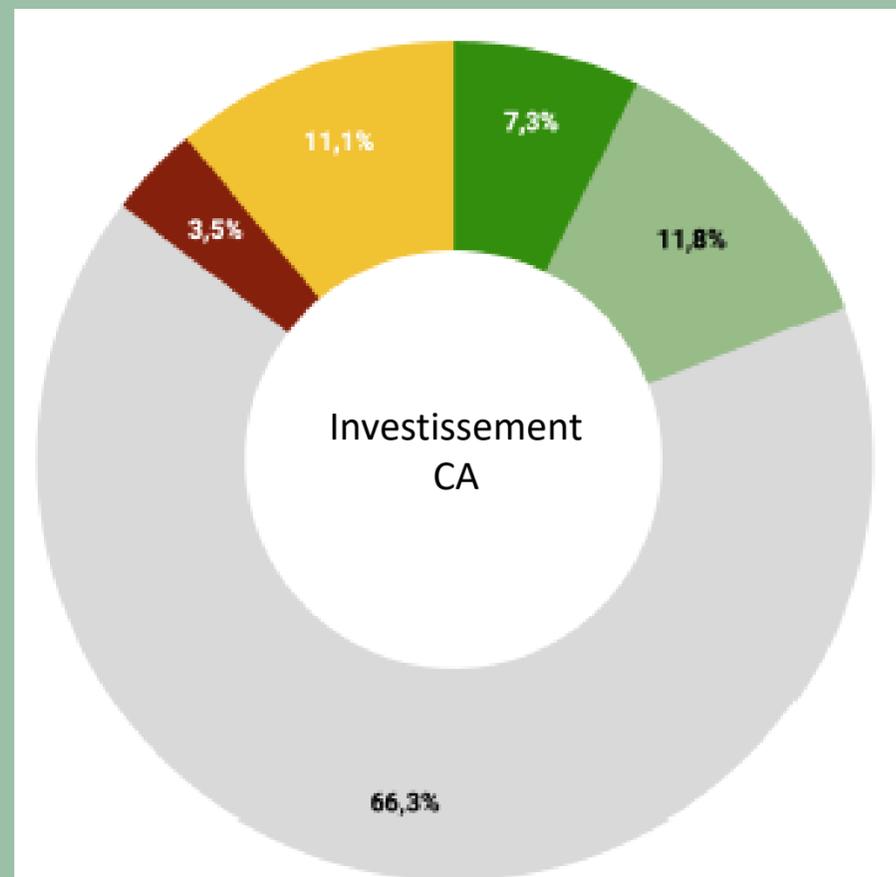
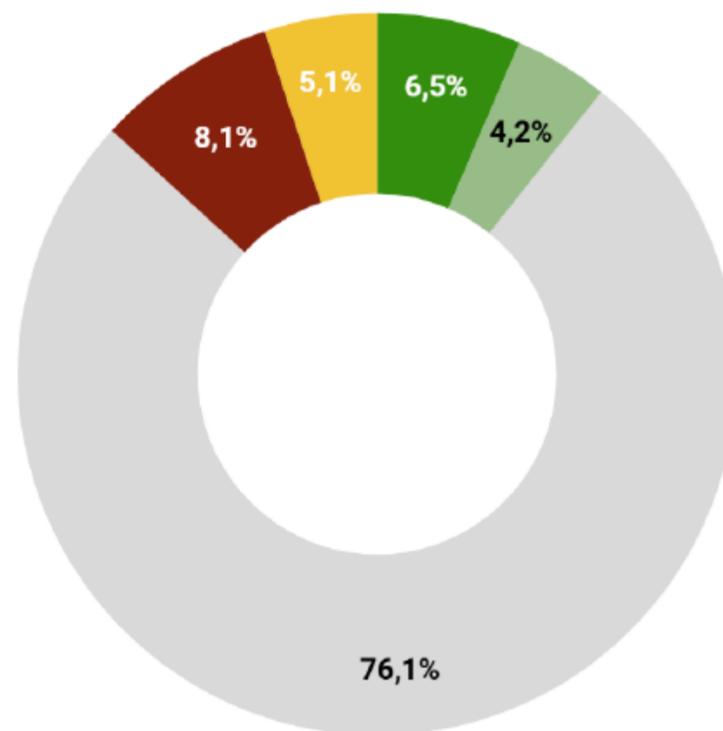
Les résultats sont restitués selon la présentation "méthodologie I4CE".

Très favorable	Plutôt favorable	Neutre	Défavorable	A approfondir	Hors périmètre	TOTAL
3 709 006 €	2 423 942 €	43 475 147 €	4 652 232 €	2 903 311 €	11 394 458 €	68 558 096 €

## Impact des dépenses du CA 2024 sur l'atténuation du changement climatique

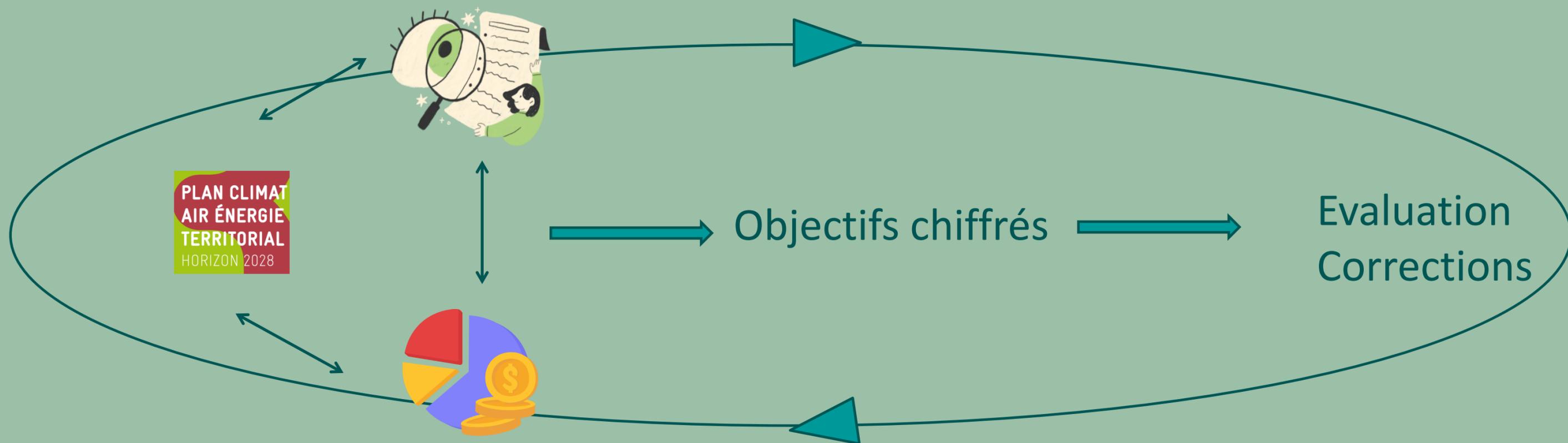
Part des dépenses du CA 2024 (en %)

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Neutre
- Défavorable
- A approfondir



# NOS OBJECTIFS

Le rapport de transition écologique et sociale et le budget vert sont des outils complémentaires



- ❖ Diminuer le pourcentage de dépenses “défavorables” en priorité 1 et “neutres” en priorité 2 >> enjeux: croiser avec tous les axes de la taxonomie sans omettre le caractère social
- ❖ Identifier les axes de la TES qui seront prioritaires
- ❖ Fixer des objectifs chiffrés sur la base des indicateurs du rapport de TES

# UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE, À POURSUIVRE ENSEMBLE

Un engagement constant depuis 2020, au-delà des obligations légales, dans l'optique :

De disposer de méthodes d'aide à la décision qui prennent en compte les enjeux du DD et de la TES pour tous les projets marquants du territoire

De disposer de méthodes qui permettent de rendre compte de manière transparente des actions engagées et de leur impact sur la TES : capitaliser des données, développer une analyse transversale, et identifier des pistes d'amélioration

De s'inscrire dans une dynamique systémique dans toutes les politiques municipales intégrant l'interconnexion des enjeux liés au climat, à la biodiversité, à la mobilité, à la cohésion sociale ou encore à la participation citoyenne.